



CFPPA
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR



CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

BPA TAP

Niv 3 - RNCP15156

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



Travaux d'Aménagements Paysagers

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

FC Nous contacter

CONTENU DE LA FORMATION

UC G1 : mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2 : mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UC G3 : mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

UC O1 : mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

UC O2 : mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

UC S1 : réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UC S2 : réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UC S3 : utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

UCARE : Méthodes alternatives

UCARE : Multiplication des végétaux

OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle pour exécuter les travaux d'entretien et d'aménagement des jardins et espaces verts :

- intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés,
- réaliser des travaux d'aménagements (massifs, haies...)
- préparer, entretenir, planter (pelouses, allées, massifs, haies...)
- utiliser du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant que Jardinier/Jardinière paysagiste - Agent/Agente d'entretien des parcs et jardins dans les entreprises du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.

Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter.

Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage

Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et tests de positionnement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonateur de pôle

03 44 05 98 19

CFPPA de l'Oise - Site de Beauvais
40 rue Villebois-Mareuil, 60 000 BEAUVAIS

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le salarié titulaire de l'emploi entretient les espaces paysagers. Il prépare et réalise des chantiers de création d'espaces paysagers. Il installe et fait la maintenance d'un réseau d'arrosage automatique. Il utilise et fait l'entretien courant des matériels et équipements.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Exercice du métier essentiellement en extérieur en relation avec les clients et du public. Déplacements. Bonne condition physique requise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 10 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BPA est constitué de 10 blocs de compétences dont 8 nationaux et 2 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers et d'infrastructures paysagères



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
- BP AP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements paysagers

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train
Transports scolaires
Possibilité de stationnement public

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION ^A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement : 04/04/2007